



## Korian signe un accord sur la qualité de vie au travail

**Korian a signé avec deux organisations syndicales représentatives l'UNSA et la CFDT son premier accord sur la qualité de vie au travail.** Il repose sur cinq grands thèmes : la vie collective ; l'environnement de travail ; la santé et la sécurité au travail ; la conciliation vie personnelle et vie professionnelle ; l'organisation du travail.

*« Toutes les mesures contenues dans l'accord concourent à un plus grand confort de travail des équipes et sont guidées par une attention particulière aux collaborateurs qui rencontreraient des difficultés dans leur vie professionnelle ou personnelle. **Avec cet accord, construit avec les organisations représentatives du personnel, nous voulons acter une première étape d'une démarche que Korian souhaite durable, responsable et partagée pour accompagner les collaborateurs Korian au quotidien** »* indique Nadège Plou, Directrice des Ressources humaines France.

Les collaborateurs pourront ainsi bénéficier d'un accompagnement sous forme de dispositif d'écoute à partir d'un numéro d'appel dédié, ou encore de groupes de parole.

**Un accompagnement spécifique sera proposé par les assistantes sociales du personnel aux salariés aidants**, qui viennent en aide à une personne dépendante de leur entourage, comprenant notamment une aide pour financer les prestations d'aides à domicile ou une solution de répit ainsi qu'un complément pour diminuer la perte de revenu lors d'un congé de solidarité familiale. L'accord prévoit par ailleurs l'extension du don de jours de repos au conjoint ou au parent âgé du salarié, en plus de l'enfant du collaborateur.

**Un fonds d'action sociale santé est mis en place pour aider les collaborateurs en difficulté à assumer des frais de santé.** Les établissements poursuivront les investissements nécessaires à l'acquisition de matériels diminuant les efforts physiques. Des dispositions spécifiques au handicap seront, à terme, ajoutées à cet accord.

En parallèle et de façon expérimentale, pour répondre aux cas de nécessité de garde d'enfants en urgence, des places en crèches seront disponibles en permanence.

Enfin, pour plus de flexibilité dans l'organisation du travail, **le télétravail sera formalisé pour des salariés des sièges ainsi que les directeurs d'établissement** tout en stipulant explicitement un droit à la déconnexion.

L'ensemble de ces dispositions sera complété par une offre de formation dédiée à tous les collaborateurs.



---

## À PROPOS DE KORIAN

**Korian, expert des services d'accompagnement et de soins dédiés aux seniors**, gère le premier réseau européen de maisons de retraite médicalisées, de cliniques spécialisées, de résidences services, de soins et d'hospitalisation à domicile avec 715 établissements. Présent dans quatre pays (France, Allemagne, Belgique et Italie), le Groupe dispose d'une capacité d'accueil de près de 72 000 lits et emploie près de 47 000 collaborateurs. [www.korian.com](http://www.korian.com)

---

## CONTACTS

### **Claire VAAS**

Responsable Relations medias

[claire.vaas@korian.com](mailto:claire.vaas@korian.com)

T : 01 55 37 53 11 / 06 99 76 17 21

### **Sophie Bodin**

DGM Conseil

[s.bodin@dgm-conseil.fr](mailto:s.bodin@dgm-conseil.fr)

T : +33 (0)1 40 70 95 93